

5 mars 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le cinq (5) mars 2019 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant, Ginette Daviau, et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Les conseillers Simon Valcourt et René Martin sont absents

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures une (20h01), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du Conseil.

19-03-35

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 5 février 2019
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 11 février 2019
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2019-02-26
 - 4.2 État des taxes impayées et désignation d'un enchérisseur
 - ~~4.3 Radiation de comptes à recevoir~~
 - 4.4 Programme d'aide – Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau local – Travaux de pavage d'une partie du 3^e rang
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur
 - 5.2 Congrès annuel de l'ADMQ – Directrice générale
 - 5.3 Consultation publique – Projet de construction d'un chalet des loisirs
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun point
- 7. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT**
 - 7.1 Aucun point
- 8. URBANISME**
 - 8.1 Demande de dérogation mineure # DM-2019-01
- 9. LOISIRS – ORGANISMES – AUTRES**
 - 9.1 Municipalité de Saint-Simon – Ministère des Transports – Réfection de la Route 224 – Appui de la Municipalité de Saint-Hugues
 - 9.2 Budget annuel Loisirs – Versement
 - 9.3 Fabrique Saint-Hugues – Tournoi de golf – Demande de commandite
 - 9.4 Centre de crise et de prévention suicide – Demande de soutien financier
 - 9.5 Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu-Val-Maska – Demande de soutien financier
 - 9.6 Campagne de vaccination en milieu rural – Demande de service auprès du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) Montérégie-Est
 - 9.7 Semaine de l'action bénévole – 14 au 20 avril 2019 - Reconnaissance
 - 9.8 Décréter le mois d'avril – Mois de la jonquille
 - 9.9 Défi Vélo Lussier – Demande d'autorisation
 - 9.10 Responsable de la bibliothèque de Saint-Hugues – Démission
- 10. IMMEUBLES**
- 11. VARIA**

5 mars 2019

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté, en reportant le point 4.3 à une séance ultérieure et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

19-03-36

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2019

Il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 5 février 2019 tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

19-03-37

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 11 FÉVRIER 2019

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 11 février 2019 tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

4. TRÉSORERIE

19-03-38

4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2019-02-26

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2019-02-26 des comptes payés et à payer au montant de 147 495,92\$ pour le mois de février 2019, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de janvier 2019 au montant de 29 541,58\$.

Il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 177 037,50\$, tels qu'ils ont été déposés.

ADOPTÉE

19-03-39

4.2 ÉTAT DES TAXES IMPAYÉES ET DÉSIGNATION D'UN ENCHÉRISSEUR

Conformément aux articles 1022, 1023 et 1038 du Code municipal, la directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, l'état des taxes impayées.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la directrice générale soit autorisée à acheminer les dossiers mentionnés à ladite liste, à la MRC des Maskoutains, afin que cette dernière procède à la vente pour défaut de paiement des taxes, pour les immeubles dont les taxes de 2017 et 2018 demeurent impayées en date du 20 mars 2019 et de nommer le maire, M. Richard Veilleux, ou son substitut, enchérisseur pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues en cas de vente pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

4.3 RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

Ce point est reporté à une séance ultérieure

5 mars 2019

19-03-40

4.4 PROGRAMME D'AIDE – RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU LOCAL – TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE PARTIE DU 3^E RANG

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hugues a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hugues désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hugues s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Ginette Daviau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose auprès des membres du conseil municipal le rapport émis par monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 28 février 2019.

19-03-41

5.2 CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De permettre à la directrice générale de participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra du 12 au 14 juin 2019 à Québec et de lui rembourser tous les frais inhérents, conformément à la réglementation municipale.

ADOPTÉE

19-03-42

5.3 CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CHALET DES LOISIRS

Dans le cadre du projet de construction d'un chalet des loisirs et de deux patinoires, le conseil désire tenir une consultation publique auprès de la population.

Il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'inviter la population à une consultation publique concernant ce projet. La consultation se tiendra le 18 mars prochain, à 19h30, à la salle municipale.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5 mars 2019

7. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT

8. URBANISME

19-03-43

8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # DM-2019-01

Considérant que la FERME DANCO INC. est en processus de transaction avec Volailles Saint-Hugues Inc. et qu'elle désire optimiser le lieu d'élevage;

Considérant que le nombre d'unités animales est actuellement de 96 et que la distance séparatrice minimale à respecter avec une maison d'habitation est de 41,8 mètres;

Considérant que le bâtiment d'élevage le plus près est actuellement déjà dérogatoire de 7,8 mètres;

Considérant que le nombre d'unités animales sera augmenté à 141,6 et que la distance séparatrice minimale à respecter avec les maisons d'habitations serait alors de 54,5 mètres;

Considérant que le bâtiment d'élevage le plus près se trouve actuellement à 34 mètres de la maison d'habitation voisine et qu'il ne pourra pas respecter la distance minimale de 54,5 mètres;

Considérant que la dérogation mineure est de 20,5 mètres de moins que la distance minimale prévue par le règlement de zonage no 269-06;

Considérant que le propriétaire de la résidence du 1736, 3^e Rang a fait mention par écrit qu'il ne s'oppose pas au projet;

Considérant que le projet ne contrevient pas à d'autres articles du règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Thomas Fortier Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

9. LOISIRS – ORGANISMES - AUTRES

19-03-44

9.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON – MINISTÈRE DES TRANSPORTS – RÉFECTION DE LA ROUTE 224 – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES

Considérant la résolution numéro 33-02-2019 adoptée le 5 février 2019, par la Municipalité de Saint-Simon, relativement à la demande auprès du ministère des Transports pour la réfection de la route 224;

Considérant l'état de détérioration de la route 224 et les nombreuses plaintes en lien avec l'état de celle-ci;

Considérant que la Route 224 relève du ministère des Transports;

Considérant que la Direction régionale de la Montérégie a informé la Municipalité de Saint-Simon qu'il n'y a pas de travaux routiers prévus sur la Route 224 pour les cinq prochaines années;

Considérant la présence de multiples ornières en bordure de l'accotement causant l'accumulation d'eau et empêchant le drainage adéquat de la voie publique;

Considérant l'affaissement de la voie publique à plusieurs endroits pouvant causer des bris de véhicules;

Considérant que la sécurité des automobilistes, des camionneurs, des motocyclistes et des cyclistes est une préoccupation importante et que cette sécurité est très déficiente sur cette route

5 mars 2019

fréquentée par plusieurs véhicules routiers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Hugues appuie la Municipalité de Saint-Simon dans ses démarches auprès du ministère des Transports et de la Direction régionale de la Montérégie, afin de refaire l'asphalte sur la Route 224, afin que cette réfection soit considérée comme étant très urgente et que les travaux soient réalisés dans les plus brefs délais.

Un exemplaire de la présente résolution sera transmis au ministère des Transports et à la Direction régionale de la Montérégie ainsi qu'à la députée de Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉE

19-03-45

9.2 BUDGET ANNUEL LOISIRS – VERSEMENT

Il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de remettre le budget annuel aux Loisirs de Saint-Hugues Inc., soit la somme de 15 000\$.

ADOPTÉE

19-03-46

9.3 FABRIQUE SAINT-HUGUES – TOURNOI DE GOLF – DEMANDE DE COMMANDITE

Pour faire suite à la demande de la Fabrique de Saint-Hugues, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière au montant de six cents dollars (600\$) aux fins de l'organisation de la 18^{ième} édition de son tournoi de golf annuel prévu le samedi 25 mai 2019.

Il est également résolu de renoncer aux billets que la Fabrique de Saint-Hugues offre gracieusement à la Municipalité, afin qu'elle puisse bénéficier du produit de leur vente.

ADOPTÉE

19-03-47

9.4 CENTRE DE CRISE ET DE PRÉVENTION SUICIDE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme Contact Richelieu-Yamaska, Centre de crise et de prévention suicide, est présentement en campagne de financement pour l'année 2019;

Considérant que cet organisme sans but lucratif a pour mission d'offrir gratuitement des services à des personnes de tous âges, qu'il s'agisse de détresse psychologique, d'idées suicidaires, de dépression, de problématiques en santé mentale, de deuil par suicide ou autre;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'offrir la somme de 100\$ à cet organisme, afin de l'aider dans la poursuite de sa mission.

ADOPTÉE

19-03-48

9.5 ASSOCIATION DES PARENTS DES ENFANTS HANDICAPÉS RICHELIEU-VAL-MASKA – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'Association des parents des enfants handicapés Richelieu-Val-Maska, invite les organismes à participer à l'amélioration de la qualité de vie des familles ayant des enfants avec des besoins particuliers, en apportant une contribution monétaire pour la tenue de son souper-bénéfice annuel le 6 avril prochain;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

5 mars 2019

D'offrir la somme de 100\$ à cet organisme pour la poursuite de sa mission.

ADOPTÉE

19-03-49

**9.6 CAMPAGNE DE VACCINATION EN MILIEU RURAL –
DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE
SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISS) MONTRÉGIE-EST**

Considérant qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « *assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC* »;

Considérant que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

Considérant que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

Considérant que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De déclarer l'intérêt de la Municipalité de Saint-Hugues à permettre à ses citoyens, au nombre de 1 231, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2019.

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'autoriser la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la municipalité, une demande au CISSS de la Montérégie-Est afin d'intégrer le territoire de la municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

ADOPTÉE

19-03-50

**9.4 SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE – 14 AU 20 AVRIL 2019
– RECONNAISSANCE**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'organiser une réception pour souligner l'engagement des bénévoles de la municipalité. Le conseil réserve un budget pour la réalisation de cet événement qui se tiendra de 19h à 21h le jeudi 25 avril 2019.

ADOPTÉE

19-03-51

9.5 DÉCRÉTER LE MOIS D'AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE

Considérant qu'en 2019 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

Considérant que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

5 mars 2019

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

Considérant que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

Considérant que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

19-03-52

9.9 DÉFI VÉLO LUSSIER – DEMANDE D'AUTORISATION

Considérant que le 6 Juillet 2019 aura lieu la 10ième édition du Défi Vélo Lussier qui consiste à faire +/- 230 km de vélo de route dans la même journée au profit du Centre d'Action bénévole de Sorel-Tracy;

Considérant qu'un peloton d'environ 240 cyclistes sera appelé à rouler dans notre municipalité;

Considérant que pour obtenir le permis du ministère des Transports, les responsables de cet événement doivent obtenir au préalable l'approbation de notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les cyclistes à circuler sur les routes de la Municipalité de Saint-Hugues lors de cet événement.

ADOPTÉE

Le conseiller Michaël Bernier, ayant un intérêt dans le prochain dossier, se retire des délibérations.

19-03-53

9.10 RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-HUGUES – DÉMISSION

Considérant que Madame Roxanne Raymond, a été nommée responsable de la bibliothèque en date du 3 avril 2018, suite à la démission de Madame Marie Bernier-Lavigne;

Considérant que Madame Raymond a déposé une demande auprès des membres du conseil, en date du 19 novembre dernier, afin d'obtenir une compensation monétaire pour les heures de travail effectuées pour la gestion de la bibliothèque;

Considérant que les membres du conseil n'ont pas répondu positivement à la demande de Madame Raymond;

Considérant les discussions et diverses rencontres intervenues entre Madame Raymond, la directrice générale et la conseillère déléguée à la bibliothèque;

Considérant qu'une lettre a été transmise à Madame Raymond en date du 12 février 2019, réitérant les raisons qui ont mené à la décision des membres du conseil;

Considérant qu'en date du 25 février 2019, Madame Raymond a remis sa lettre de démission;

5 mars 2019

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la lettre de démission de Madame Raymond, de lui transmettre une lettre de remerciements pour le travail effectué à titre de responsable de la bibliothèque au cours de la dernière année;

De transmettre ces informations au Réseau biblio de la Montérégie.

ADOPTÉE

Le conseiller Michaël Bernier reprend son siège.

10. IMMEUBLES

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

19-03-54

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures vingt-quatre (20h24), il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce jour de 2019

Richard Veilleux, maire

Carole Thibault,
Directrice générale et secrétaire trésorière